

# **CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2021**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

**Vote par procuration:**

M. A. Toussaint a donné procuration à M. R. Miny

## **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la prolongation, dans le cadre de l'aménagement communal et du développement urbain, des servitudes frappant des fonds dans la rue d'Arlon (1-3) pour la durée d'une année.
- b) le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Rollingen, rue Felix Thyès et rue Belle-Vue, présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de M. G. Pauly-Colbach de Mersch.
- c) le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP «Am Sprangert III» portant sur des fonds sis à Beringen, au lieu-dit «In den Gedrescher», pour le compte de la société Devimolux Sàrl de Mersch.
- d) la convention ensemble avec les plans d'exécution concernant des projets de construction sur des fonds sis à Schoenfels, rue du Château, pour le compte de la société Schoenfels Properties Sàrl de Luxembourg.
- e) la demande de lotissement présentée par le bureau Geocad Géomètres officiels Sàrl de Luxembourg au nom de M. A. Welter de Mersch relative à la division d'une propriété sise à Rollingen, 179, rue de Luxembourg, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

## **- VOIRIE RURALE**

Le conseil communal arrête à l'unanimité le programme 2022 qui comprend des travaux de réfection:

Reckange	Hosbich	asphalte sur une longueur de ~100 m
Reckange	Béisener Wisen	nouveau pont
Reckange	Hingerhaff	réfection d'un pont
Beringen	Unter Binzert	goudronnage sur une longueur de ~120 m

## **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente, par lequel la commune de Mersch acquiert sur Mme A. Mersch, épouse Volleman, un terrain de 147,45 a, sis à Mersch au lieu-dit «Merscher Berg», au prix total de 663.525,00 €.
- b) l'acte d'échange, par lequel les consorts Freimann de Reckange cèdent à la Commune de Mersch des terrains sis à Mersch, aux lieux-dits «In den Gehren» et «Aelenterweg».  
Surface totale: 72,33 a  
En contrepartie, la Commune de Mersch cède aux consorts Freimann différentes parcelles de terrain sises à Mersch «In den Gehren» et «Rue de Pettingen» ainsi qu'à Reckange «In der Mies, In Berend, Im Teiffer, Kleewies, In der Bohnoicht, Auf dem Pettinger Weg, Auf Hengenweiher, Hateler Hoecht, In Hatel».  
Surface totale: 685,99 a  
Il reste une soulte en faveur de la Commune de 264.995,00 €.  
But de l'échange: aménagement d'infrastructures publiques (installations sportives) et création d'une zone d'activités économiques communale.
- c) plusieurs actes de cession gratuite et de vente concernant des petites emprises à Reckange et Rollingen.

- d) le compromis de vente par lequel la Commune acquiert sur les époux Flammang-Ewert de Mersch 4 parcelles de terrain d'une contenance totale de 107,20 ares, sises à Reckange, lieudit "im Stehltgen", au prix total de 50.000,00 €;  
But de l'acquisition: création de mesures de compensation en vue de l'aménagement d'une zone d'activités économiques régionale.
- e) deux contrats de bail concernant des petits terrains au lieu-dit 'Hatzgriecht' à Mersch.
- f) la convention réglant le fonctionnement et le financement de l'Office social de Mersch pendant l'année 2021.
- g) l'accord d'approvisionnement avec la société Munhowen SA concernant une participation financière à la Brasserie 'Beim Méchel' à Mersch.
- h) la convention par laquelle les CFL autorisent la Commune à poser en-dessous du domaine ferroviaire des conduites d'eau et de canalisation contre paiement d'une redevance annuelle de 100,00 €.

## - PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a)
- de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le secrétariat communal.
  - de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service du personnel et scolaire.
  - de créer un poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour la réception.
- Ces postes sont créés dans le cadre d'une réorganisation des services communaux.
- b) d'attribuer à M. T. Neyens le titre de «secrétaire communal adjoint» avec effet au 1<sup>er</sup> août 2021.
- c) de publier un poste d'archiviste/historien dans le cadre de l'aménagement futur de la 'Villa Faber' à Mersch pour les archives. Il va accompagner le projet dès le début.

## - FINANCES COMMUNALES

- a) Le conseil communal arrête à l'unanimité les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2019:

	compte administratif (€)	compte de gestion (€)
Boni du compte de 2018	11.827.483,23	11.827.483,23
Recettes ordinaires	41.382.048,63	41.382.048,63
Recettes extraordinaires	6.050.044,00	6.050.044,00
<b>Total des recettes</b>	<b>59.259.575,86</b>	<b>59.259.575,86</b>
Dépenses ordinaires	24.796.551,34	24.796.551,34
Dépenses extraordinaires	19.604.118,78	19.604.118,78
<b>Total des dépenses</b>	<b>44.400.670,12</b>	<b>44.400.670,12</b>
<b>Boni</b>	<b>14.858.905,74</b>	<b>14.858.905,74</b>

- b) Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recettes de l'exercice 2020 au total de 7.042.557,58 € et les déclarations de recettes de l'exercice 2021 au total de 12.219.632,18 €.
- c) Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

#### **- JUGENDHAUS MIERSCH**

Le conseil communal décide à l'unanimité de prendre à charge du budget communal pendant 16 mois les frais de salaire d'un troisième intervenant en formation, estimés actuellement à 1.500,40 € par mois.

#### **- SUBSIDES**

À l'unanimité, le conseil communal approuve un subside de 1.875,00 € pour l'organisation du 75<sup>ième</sup> anniversaire du Fëscher-Club Miersch.

#### **- ASSOCIATIONS**

Le conseil communal prend connaissance

- a) des statuts présentés par l'association 'Kultur21 asbl' avec siège social à Beringen
- b) des statuts présentés par l'association 'Orchestre National des Jeunes du Luxembourg asbl' avec siège social à Mersch
- c) des statuts présentés par l'association 'Sammlerclub vu Brauereiartikelen Lëtzebuerg asbl' avec siège social à Reckange/Mersch

#### **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**